

Bégard, le 29 AVR. 2026

**ARRÊTÉ RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE
STATIONNEMENT GARENN MAEZOU KERBABU
DU 18 AU 29 MAI 2026 DE 09H00 A 17H00**

Mairie de Bégard
Rue de la Résistance
BP4 22140 Bégard
SG/RM 59/04-26
02 96 45 20 19
mairie@begard.bzh
www.begard.bzh

Annule/remplace l'arrêté 15-01/26

Le maire de Bégard,
Vu le code de la route,
Vu les articles L 2212-1, L2212-2, L 2213-1 et L 2213-5 et R 2213-1 du Code général des collectivités territoriales,
Considérant que du 18 au 29 mai 2026 des travaux sur le réseau télécom (implantation et dépose de poteaux, déviation GC) vont être réalisés par l'Entreprise CONSTRUCTEL,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures propres à renforcer la sécurité des usagers de la voie publique ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La circulation sera régulée par panneaux AK5 + B15 et C18 Garenn Maezou Kerbabu du 18 au 29 mai 2026.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit dans l'emprise des travaux.

ARTICLE 3 : L'entreprise CONSTRUCTEL de Plerneuf, qui réalise ces travaux pour le compte de ORANGE, est chargée de la matérialisation du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Monsieur l'officier de police municipale de Bégard est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera faite à :

- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Bégard
- Monsieur le Commandant du Centre d'Incendie et de Secours de Bégard
- L'entreprise CONSTRUCTEL

Gildas HERVÉ



BEAR